PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 9 juillet 2020 à 19 h 00. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos et tous les membres du conseil municipal sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin Mairesse

Jean-François Giasson Conseiller, district 1
Dominique Forget Conseillère, district 2
Carl De Montigny Conseiller, district 5

SONT ABSENTS

Mathieu Bouthillette Conseiller, district 3
Guy Séguin Conseiller, district 4
Manon Paquin Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier Directrice générale et secrétaire-trésorière

Carl Lebel Directeur des affaires juridiques

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 1.4 Certificats de crédits
- 2 Loisirs et culture
 - 2.1 Octroi de contrat Éclairage spécialisé pour la salle communautaire
 - 2.2 Autorisation Fondation Derouin
- 3 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19 h 00.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents, tel que requis par la Loi.

2020-07-187 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule à huis clos. La période de questions spécifique à l'ordre du jour n'a pas lieu.

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point 2.1.

Le 9 juillet 2020,

(signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2 LOISIRS ET CULTURE

2020-07-188 2.1 OCTROI DE CONTRAT - ÉCLAIRAGE SPÉCIALISÉ POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite munir la salle communautaire (église) d'un équipement d'éclairage spécialisé permettant la mise en valeur d'expositions et autres événements culturels ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation 2020-10 concernant l'éclairage spécialisé pour la salle communautaire ;

ATTENDU la réception d'une seule soumission, de l'entreprise Le Groupe Nord-Scène inc. au montant de 42 799,79 \$;

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres est de type «coûts unitaires».

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Le Groupe Nord-Scène inc. comme étant conforme ;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Le Groupe Nord-Scène inc. ;

D'AUTORISER la directrice du service des loisirs et de la culture ou la coordonnatrice du Centenaire à commander auprès de l'entreprise, les articles et les quantités requises, dans le respect du cadre budgétaire ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 38 000,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-702-92-699

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-07-189 2.2 AUTORISATION - FONDATION DEROUIN

ATTENDU QUE la Fondation Derouin souhaite tenir l'exposition «Flore du continent» à la salle communautaire (église) du :

1er au 30 août - mercredi au dimanche de 11h à 17h

5 septembre au 4 octobre - samedi et dimanche de 11h à 17h

ATTENDU QUE la Fondation a transmis une demande d'assistance,datée du 30 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la Fondation Derouin à :

- Utiliser la salle communautaire sans frais, du 27 juillet au 7 octobre 2020, selon un horaire préétabli en fonction des heures d'exposition;
- Utiliser le mobilier se trouvant dans la salle;

Le tout à condition que la Fondation:

- S'assure que l'exposition n'empêche pas la tenue des activités usuelles concomitantes (séances du conseil, messes, etc). Dans un tel cas, sur demande, la Fondation doit déplacer tout ce qui pourrait gêner la tenue de ces événements;
- Remette les lieux dans l'état d'origine suivant l'exposition.

ADOPTÉE

2020-07-190 3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 9 juillet 2020 à 19 h 09.

ADOPTÉE

(Signe Kathy Poulin)	(Signe Sophie Charpentier)
Kathy Poulin	Sophie Charpentier
Mairesse et présidente d'assemblée	Directrice générale et secrétaire-trésorière